

19 février 2013

13.315

Question du groupe UDC**Fusion des polices NE/JU**

Dans le cadre du rapprochement avec la police jurassienne, soit le projet de Police de l'Arc Jurassien, des bruits circulent sur le fait que des policiers neuchâtelois se rendent dans le canton du Jura pour assister à des séances d'information sur le projet en question. Le groupe UDC souhaite connaître si ces réunions ont eu et ont toujours lieu.

Si ces séances sont avérées, nous souhaitons avoir connaissance du nombre de celles-ci, ainsi que si elles sont effectuées dans le cadre des heures de service des policiers et avec des voitures de fonction.

En cas de réponse positive, le Conseil d'Etat peut-il nous communiquer le nombre de kilomètres effectués à ce jour par les agents de police neuchâtelois pour se rendre dans le Jura? Procéder par un envoi de newsletter n'aurait-il pas été plus judicieux et économe que de faire déplacer les agents ?

Concernant le crédit d'étude de fusion des deux corps de police cantonale, les dépenses occasionnées décrites ci-dessus rentrent-elles dans ce crédit ou les heures des agents de police sont-elles imputables à la police neuchâteloise?

Nous remercions le Conseil d'Etat pour ses réponses.

Cosignataires: F. Robert-Nicoud, R. Clottu et B. Courvoisier.